

**Arrêté du 18 Chaoual 1447 correspondant au 6 avril 2026
fixant la date de lancement de l'adjudication par
appel à la concurrence pour l'octroi des licences
d'établissement et d'exploitation de réseaux de
communications électroniques ouvert au public par
satellites en orbite non géostationnaire « NGSO » et
la fourniture de services y afférents.**

Le ministre de la poste et des télécommunications,

Vu la loi n° 18-04 du 24 Chaâbane 1439 correspondant au
10 mai 2018 fixant les règles générales relatives à la poste et
aux communications électroniques ;

Vu le décret présidentiel n° 25-241 du 21 Rabie El Aouel
1447 correspondant au 14 septembre 2025 portant nomination
des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 01-124 du 15 Safar 1422 correspondant
au 9 mai 2001 portant définition de la procédure applicable à
l'adjudication par appel à la concurrence pour l'octroi des licences
en matière de télécommunications, notamment son article 3 ;

L'autorité de régulation de la poste et des communications
électroniques consultée ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 3
du décret exécutif n° 01-124 du 15 Safar 1422 correspondant
au 9 mai 2001 susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la
date de lancement de l'adjudication par appel à la concurrence
pour l'octroi des licences d'établissement et d'exploitation de
réseaux de communications électroniques ouvert au public par
satellites en orbite non géostationnaire « NGSO » et la fourniture
de services y afférents.

Art. 2. — La date de lancement de l'adjudication par appel
à la concurrence pour l'octroi des licences citées à l'article 1er
ci-dessus, est fixée au 9 avril 2026.

Art. 3. — La procédure applicable à l'adjudication par appel
à la concurrence pour l'octroi des licences citées à l'article 1er
ci-dessus, est celle définie par les dispositions du décret
exécutif n° 01-124 du 15 Safar 1422 correspondant au 9 mai
2001 susvisé.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel*
de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Chaoual 1447 correspondant au 6 avril
2026.

Sid Ali ZERROUKI.